



Rapport annuel 2019-2020

Centre
de services scolaire
de la Baie-James

Québec 

Table des matières

Mot du directeur général.....	3
PARTIE 1 - Le Centre de services scolaire de la Baie-James : une photo de notre organisation et de son milieu	4
1.1. Un bref portrait du CSSBJ	4
1.2. Faits saillants visant à illustrer l’engagement de ses acteurs à l’égard de la réussite et de l’épanouissement de sa clientèle	6
1.3. Les services éducatifs et culturels offerts.....	8
PARTIE 2 - La gouvernance de notre Centre de services scolaire.....	13
2.1. Présentation et réalisation du conseil des commissaires.....	13
2.2. Réalisations des autres comités de gouvernance.....	13
2.3. Code d’éthique et de déontologie applicable aux commissaires.....	14
2.4. Divulgence d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics.....	15
PARTIE 3 – Nos résultats pour l’année 2019-2020	15
3.1. Plan d’engagement vers la réussite	15
3.2. Lutte contre l’intimidation et la violence	15
PARTIE 4 – Utilisation des ressources	16
4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire.....	16
4.2. Ressources budgétaires et financières : États financiers 2019-2020	18
4.3. Gestion et contrôle des effectifs	20
4.4. Contrats de services.....	21
Nos coordonnées	21
ANNEXE – Reddition de comptes du Protecteur de l’élève 2019-2020	22
PLAN D’ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	23

Mot du directeur général

L'année scolaire 2019-2020 a été très particulière et restera à jamais gravée dans nos mémoires.

En effet, les changements à la gouvernance scolaire et la pandémie de COVID-19 ont amené d'importants défis à relever au quotidien.

Tout d'abord, le 8 février 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'adoption du Projet de loi 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, ce qui a eu pour effet de mettre fin au mandat du conseil des commissaires.

Je tiens à remercier l'ancienne présidente de la Commission scolaire, madame Lyne Laporte Joly, ainsi que tous les commissaires pour leur engagement à notre mission, soit la réussite éducative des élèves (jeunes et adultes), tout au long de leur mandat.

Le 13 mars 2020, la pandémie de COVID-19 fait en sorte que tout le Québec est mis sur pause. Notre organisation est alors en mode « gestion de crise ». La fermeture de nos établissements pour une longue période a requis le déploiement d'outils technologiques et de pratiques de télétravail. Avec la collaboration de tous les intervenants, nous avons développé le soutien pédagogique pour les élèves. Nous avons rehaussé la communication avec nos clientèles et avons mis en place des mesures sanitaires exceptionnelles dans l'ensemble de nos établissements. Les directions d'établissement se sont engagées et dédiées de manière exceptionnelle pour planifier et organiser toute la logistique entourant la reprise des activités en mai 2020. Je tiens à remercier personnellement toutes ces personnes pour leur grande capacité d'adaptation et leur souci de trouver des solutions face à la nouvelle réalité liée à la gestion d'une pandémie en milieu scolaire. Je remercie également toutes les équipes de gestion administrative et pédagogique pour leur appui et leurs interventions.

Le 15 juin 2020, la Commission scolaire de la Baie-James devenait officiellement le Centre de services scolaire de la Baie-James, administré par le directeur général. Comme le demandait le ministre de l'Éducation, un comité consultatif transitoire, formé d'un parent et de membres du personnel, a également été constitué en vue de soutenir, au besoin, la prise de décision durant la période de transition.

En plus de cette nouvelle appellation, le Centre de service a vu son logo changé, afin que celui-ci s'arrime avec le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec (PIV), qui vise à assurer l'uniformité et la cohérence des outils de communication s'adressant à la population.

Enfin, les derniers mois de l'année 2019-2020 ont permis de préparer le terrain à l'entrée en fonction du tout premier conseil d'administration du CSSBJ.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les parents, les membres du personnel et les membres de la communauté qui en feront partie sauront prendre le relais et nous permettre, tous ensemble, de réaliser de grandes choses.

En conclusion et malgré cette année exceptionnelle, je vous invite à prendre connaissance de notre ***Rapport annuel 2019-2020*** qui se veut une reddition de compte de la deuxième année de notre *Plan d'engagement vers la réussite*. Vous serez à même de constater le chemin parcouru et les résultats obtenus.

Bonne lecture!

Michel Laplace
Directeur général

PARTIE 1 -

Le Centre de services scolaire de la Baie-James : une photo de notre organisation et de son milieu

1.1. Un bref portrait du CSSBJ

1.1.1. Notre environnement externe

Le Centre de services scolaire de la Baie-James, seul centre de services scolaire francophone de la région Nord-du-Québec, dispense des services éducatifs à une clientèle jeune et adulte. Le territoire couvert est immense (plus de 350 000 km²), mais faiblement peuplé (près de 14 000 Jamésiens).

NOTRE RÉGION

La région du Nord-du-Québec s'étend au nord du 49^e parallèle et couvre un peu plus de la moitié de la superficie totale du Québec. Selon les données démographiques de 2016, la densité de la population du Nord-du-Québec est de 0,1 hab./km², soit la plus basse densité de toutes les régions administratives. On y compte plus de 45 000 habitants, soit 0,5 % de la population du Québec.

Parmi sa population se trouvent deux communautés autochtones (les Inuits et les Cris) ainsi que les Jamésiens. On compte plus de 13 800 Jamésiens qui habitent dans quatre municipalités (Chibougamau, Chapais, Lebel-sur-Quévillon et Matagami) et trois localités (Radisson, Valcanton et Villebois). Les Inuits vivent dans 14 communautés et les Cris, quant à eux, se concentrent dans neuf communautés. En ce qui a trait aux services offerts aux communautés autochtones, il faut également signaler la présence des commissions scolaires Kativik et Crie.

L'économie de la région est étroitement liée aux ressources naturelles du territoire. L'hydroélectricité, la foresterie et l'industrie minière sont d'ailleurs les trois principaux axes de développement qui ont contribué à l'établissement des communautés jamésiennes au nord du 49^e parallèle.

Dans une région comme la nôtre, la contribution et la collaboration de tous les intervenants sont nécessaires à l'atteinte d'un niveau de concertation qui permet un développement progressif et continu de notre milieu. Le Centre de services scolaire de la Baie-James est très engagé en tant que partenaire stratégique aux niveaux local et régional. Il intègre les organismes socio-économiques et mise sur la complémentarité des uns et des autres pour développer un partenariat soutenu. Ce maillage est d'ailleurs typique des régions ressources.

LES DÉFIS RELIÉS À L'IMMENSITÉ DU TERRITOIRE, À SON ÉLOIGNEMENT ET À SA FAIBLE DENSITÉ

La grandeur du territoire, sa faible densité ainsi que son éloignement présentent des défis d'organisation importants pour satisfaire aux besoins des clientèles et du personnel.

Notre bassin de population jumelé à plusieurs autres facteurs, dont l'absence de cohorte universitaire en enseignement dans le Nord-du-Québec, requièrent de consacrer beaucoup d'efforts en recrutement de personnel hors région (salons de l'emploi et campagnes de promotion). Les freins à notre recrutement s'expliquent en grande partie par notre éloignement des grands centres et la méconnaissance de notre région par les populations québécoises.

En raison du taux peu élevé de densité de population de notre région, on compte aussi une faible proportion d'élèves par école dans plusieurs municipalités sur le territoire du Centre de services scolaire, ce qui vient limiter l'offre de services et de parcours scolaires pour répondre aux intérêts variés et aux particularités des clientèles, et ainsi favoriser la diplomation d'un plus grand nombre d'élèves.

Les longues distances qui séparent les municipalités desservies par le Centre de services scolaire peuvent rendre difficile le partage de ressources entre les établissements ainsi que les échanges entre les membres du personnel et la mise en place de projets communs. Elles limitent également notre efficacité administrative et augmentent les risques pour les employés qui ont à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions.

LES FORCES ET OPPORTUNITÉS

Notre organisation sait tirer avantage des caractéristiques nordiques du territoire. Le CSSBJ comporte de grandes forces.

Les équipes-école et de centre, qui composent avec peu de clientèles, peuvent agir de façon plus rapprochée auprès des élèves, ce qui permet d'identifier et de corriger rapidement des situations problématiques (ex.: intimidation, taxage, problèmes pouvant mener à l'abandon ou l'échec) et d'intervenir de façon précoce en raison de la connaissance pointue de leurs besoins.

Pour faire face aux défis d'organisation que nécessitent les caractéristiques spécifiques à notre territoire, les équipes ont développé, par la force des choses, des capacités exceptionnelles d'adaptation, d'innovation et de créativité pour répondre au mieux aux besoins des clientèles et du personnel. Les performances rencontrées à l'égard des résultats des élèves, dans les établissements du Centre de services scolaire, confirment l'efficacité de ces équipes et leur engagement élevé et dynamique.

On peut noter également que les petits milieux favorisent la proximité et un accès rapide aux partenaires (les municipalités, le réseau de santé, les organismes communautaires, les entreprises), ce qui facilite la mobilisation et une collaboration profitable pour tous en région.

Finalement, le Centre de services scolaire jouit d'infrastructures et d'outils technologiques variés et adaptés, que ce soit pour contrer la distance entre les écoles ou soutenir les approches pédagogiques aux secteurs des jeunes et des adultes.

1.1.2. Notre environnement interne

Notre clientèle se répartit dans douze écoles primaires / secondaires, un centre d'éducation des adultes ainsi qu'un centre de formation professionnelle. Au fil des années, nous avons été confrontés à une importante décroissance au secteur des jeunes, assumant une perte considérable de 1 380 élèves en 21 ans, soit plus de 45 % de l'effectif. À l'exception des secteurs de Chapais et Chibougamau, les écoles sont éloignées les unes des autres, voire très isolées, et la clientèle est peu nombreuse.

De plus, dans de tels milieux, nos élèves se suivent de la maternelle à la 5^e secondaire puisque la clientèle permet la formation d'un seul groupe par niveau selon les règles de formation de groupes actuellement en vigueur, ce qui amène des défis supplémentaires au niveau de la socialisation et des relations saines entre les pairs. La situation géographique de nos écoles rend l'organisation des services particulièrement difficile au secondaire. En effet, trois de nos écoles secondaires comptent moins de 100 jeunes et doivent jumeler plusieurs cours, afin d'offrir le maximum de choix et ainsi, s'assurer que tous aient les prérequis pour la poursuite de leurs études supérieures. Devant cet état de fait, il devient impossible d'offrir certains parcours de formation à cette clientèle.

La majorité de nos écoles présentent un indice de milieu socio-économique (IMSE) des plus élevés, se situant entre 5 et 10. Ce sont les écoles des secteurs de Chapais, Valcanton-Villebois et Radisson qui sont les plus défavorisées. Des mesures financières et d'organisation scolaire sont déjà prévues dans les règles budgétaires du MEQ pour tenir compte de certains facteurs de risque associés à ces réalités.

Il nous apparaît également important de mentionner que tous nos élèves HDAA sont intégrés en classe ordinaire, autant au primaire qu'au secondaire, à l'exception d'un établissement qui bénéficie d'une classe d'adaptation scolaire pour les élèves présentant des handicaps plus lourds. De plus, nous remarquons, malgré la diminution de clientèle, une augmentation du nombre d'élèves bénéficiant d'un plan d'intervention au cours des dernières années. En effet, 22 % (380) de nos élèves bénéficiaient d'un plan d'intervention en 2019-2020 comparativement à 11 % en 2011-2012, ceci représente une augmentation de 11 % en 9 ans. La proportion des garçons qui bénéficient des plans d'intervention est plus importante que celle des filles.

1.1.3. Mission, vision, valeurs

NOTRE MISSION

Pour un engagement significatif, responsable et reconnu dans le développement des personnes et de la communauté, la mission suivante est retenue par le Centre de services scolaire :

- Organiser les services éducatifs pour l'ensemble des personnes relevant de sa compétence dans une perspective d'égalité des chances, de persévérance et de réussite;
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire dans une perspective de collaboration aux enjeux et projets collectif;
- Veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves dans une perspective de cheminement adapté aux besoins diversifiés des élèves;
- Contribuer au développement social, culturel et économique de sa région dans une perspective d'engagement partenarial à une réussite collective.

NOTRE VISION

La vision représente pour le Centre de services scolaire de la Baie-James son ambition à atteindre ses divers objectifs, et il tient en ce sens à s'inscrire dans :

- Le soutien et l'accompagnement de ses établissements en regard de leur mission éducative;
- La valorisation des différents acteurs de notre milieu et de leur contribution indispensable à un développement optimal du potentiel de l'élève;
- La promotion du développement de milieux de vie qui permettent d'apprendre et de se réaliser.

NOS VALEURS

Affirmer que l'élève, jeune ou adulte, est au cœur de nos préoccupations et actions exige de privilégier des valeurs associées à ce fondement et aux caractéristiques propres à notre milieu. Ainsi, nous souhaitons mettre en évidence les valeurs suivantes :

- Le respect;
- La rigueur et la persévérance;
- L'engagement et le dépassement;
- La responsabilisation.

1.2. Faits saillants visant à illustrer l'engagement de ses acteurs à l'égard de la réussite et de l'épanouissement de sa clientèle

Voici quelques faits saillants qui ont marqué l'année 2019-2020 au Centre de services scolaire de la Baie-James :

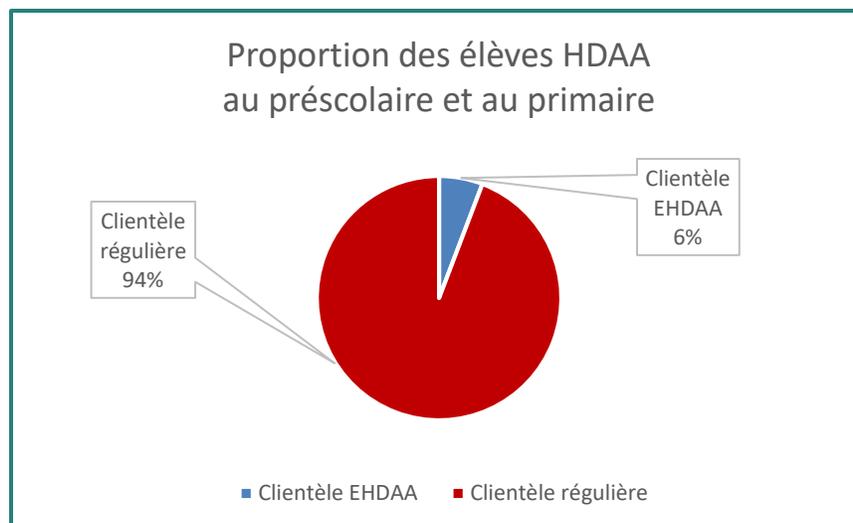
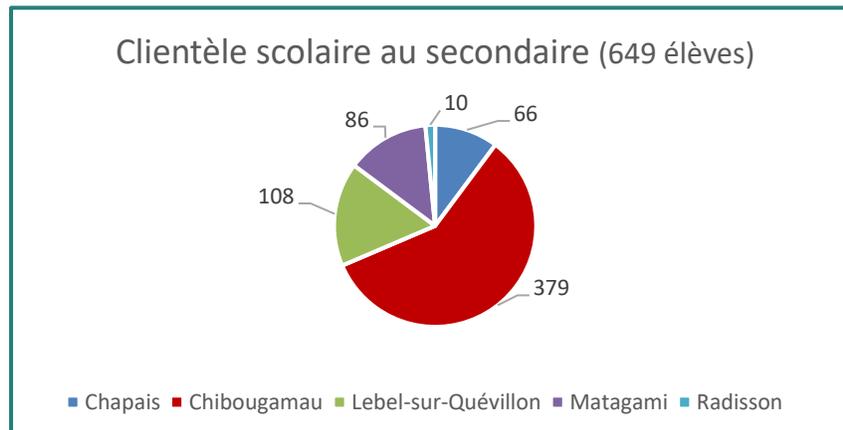
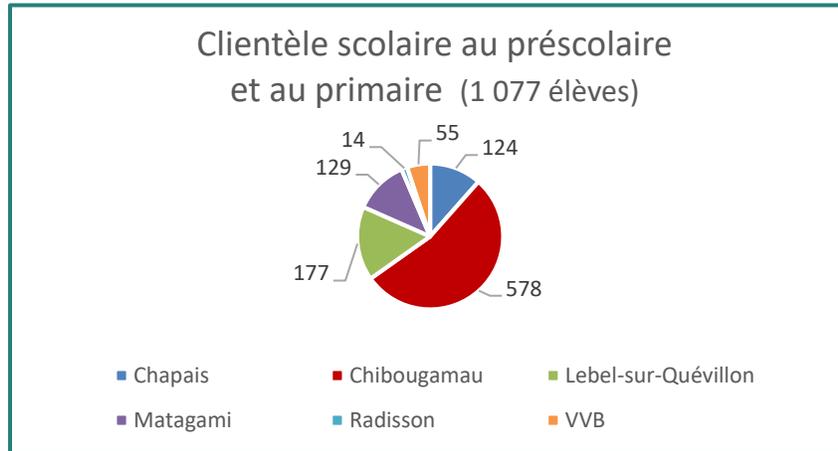
- Campagne de recrutement *Prof en liberté*;
- Participation de l'équipe de direction générale au projet CAR;
- De nombreuses initiatives à caractère pédagogique ont vu le jour en 2019-2020 :
 - Poursuite de l'implantation du « Soutien au comportement positif » dans plusieurs écoles primaires;
 - Poursuite des travaux en arrimage primaire-secondaire en mathématique, par le biais de sous-groupes de développement pédagogique pour chaque secteur;

- Poursuite de communautés de pratiques afin de favoriser le développement professionnel dans de nombreuses disciplines;
 - Implication de deux équipes-écoles aux formations de M. François Massé, rendues possibles par l'entremise du projet CAR;
 - Tenue de la 7^e édition des *Journées pédagogiques CSBJ*, les 7 et 8 novembre 2019. Cet événement d'envergure a permis d'offrir 76 ateliers à plus de 265 membres du personnel de notre organisation. Ces deux journées, riches en conférences et en formations, favorisent d'une part le développement des compétences professionnelles et, d'autre part, permettent de briser l'isolement du personnel;
 - Lancement d'une campagne triennale de sensibilisation dans le but de rappeler l'importance d'agir face à l'intimidation sous le thème *Ensemble, contre l'intimidation : Osons faire la différence!*;
 - Le contexte particulier de la pandémie nous a forcé à ajuster nos priorités d'interventions et d'accompagnement. Par exemple, nous avons déployé rapidement les outils de formation à distance, particulièrement pour la plateforme TEAMS. Nous avons soutenu davantage les enseignants à cibler les notions essentielles de leur programme et à modifier leur planification. Finalement, les changements au *Régime pédagogique*, quant au dernier bulletin, ont nécessité un suivi rigoureux;
- En formation professionnelle :
 - Réalisation de la 2^e édition du *Défi des recrues*, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la région (organismes publics, parapublics, communautaires et entreprises);
 - Obtention d'un financement du ministère de l'Éducation de 1 020 239 \$, pour la mise en œuvre du nouveau programme en *Extraction du minerai*;
 - Développement des nouveaux programmes d'études en *Extraction du minerai* et en *Forage en dynamitage*;
 - Poursuite de programmes en approche « dual » et financement du Conseil des partenaires du marché du travail, pour un projet d'attestation d'études professionnelles en *Mécanique de machine mobile de mines*, sur mesure pour la minière Casa Berardi d'Hecla-Québec;
 - Développement d'un nouveau modèle de formation « entrées périodiques » et « sorties variables » dans le programme d'étude en *Mécanique d'engins de chantier* et accueil des premiers élèves en janvier 2020;
 - Partenariat entre la Commission scolaire Crie et la communauté d'Ouje-Bougoumou dans le déploiement du programme d'études *Diamond Drilling* auprès d'élèves autochtones;
 - Poursuite du projet de résidence étudiante en formation professionnelle et octroi du contrat de construction;
 - Réalisation de l'attestation d'études professionnelles en *Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée*, en collaboration avec le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;
 - Intégration de la formation générale des adultes au CFP à Chibougamau et arrimage des services offerts à la clientèle adulte;
 - Poursuite de l'amélioration de la mise en œuvre des services complémentaires en formation professionnelle et ajout de ressources en soutien à la clientèle vulnérable, afin d'assurer la persévérance et la réussite des élèves.

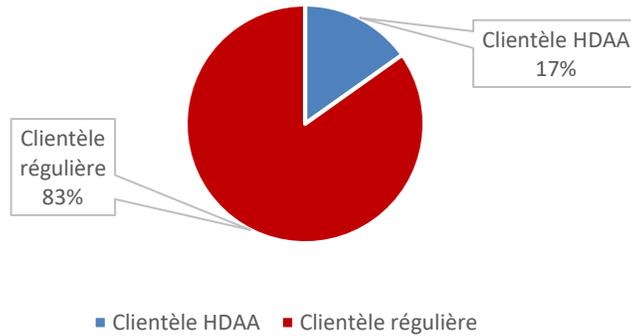
1.3. Les services éducatifs et culturels offerts

1.3.1. La clientèle

En 2019-2020, au Centre de services scolaire de la Baie-James, la clientèle au secteur des jeunes est composée de 1 726 élèves, répartis dans les douze établissements d'enseignement, et s'établit comme suit :

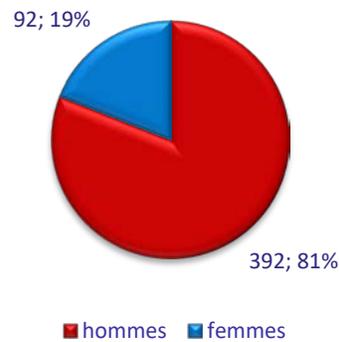


Proportion des élèves HDAA au secondaire

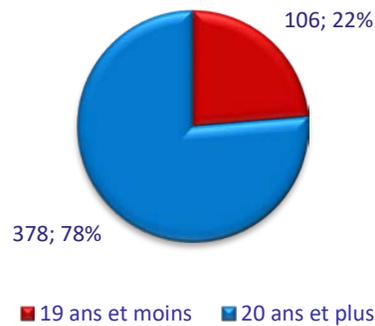


En **formation professionnelle (FP)**, la clientèle se répartit comme suit :

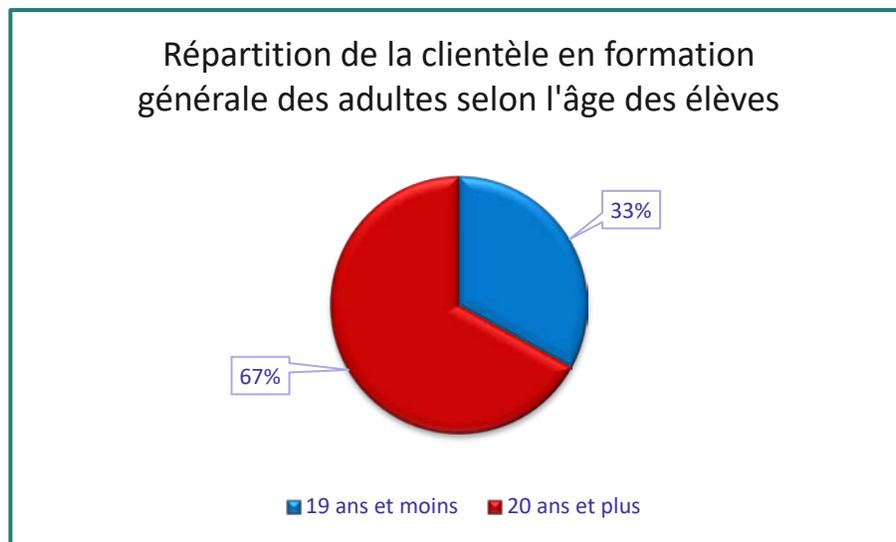
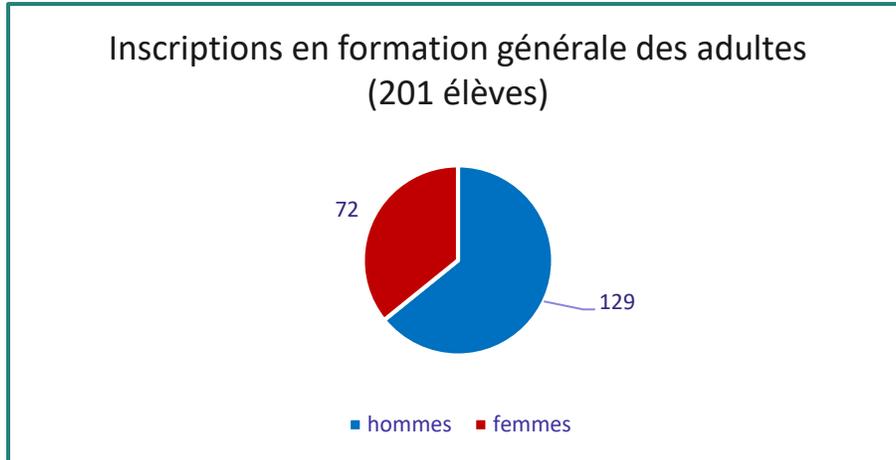
Inscriptions en formation professionnelle (484 élèves)



Répartition de la clientèle en formation professionnelle selon l'âge des élèves



En **formation générale des adultes (FGA)**, la clientèle se répartit comme suit :



1.3.2. Le portrait des établissements du Centre de services scolaire de la Baie-James

PRIMAIRE – ÉCOLES

École	Municipalité	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2019	IMSE 2019-2020
Beauvalois	VVB	55	9
Boréale	Lebel-sur-Quévillon	177	7
Jacques-Rousseau	Radisson	14	N/D
Galinée	Matagami	129	6
Saint-Dominique-Savio	Chapais	124	10
Bon-Pasteur	Chibougamau	137	7
Notre-Dame-du-Rosaire	Chibougamau	205	7
Vatican II	Chibougamau	236	5

SECONDAIRE – ÉCOLES

École	Municipalité	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2019	IMSE 2019-2020
Le Delta	Matagami	86	5
Le Filon	Chapais	66	10
Jacques-Rousseau	Radisson	10	N/D
La-Porte-du-Nord	Chibougamau	379	5
La Taïga	Lebel-sur-Quévillon	108	6

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – SERVICES OFFERTS

Projet de formation	Nombre d'élèves inscrits
Formation de base commune	94
Formation de base diversifiée D.E.S.	45
Formation de base diversifiée – préalables - Cégep	16
Formation de base diversifiée – préalables - FP	34
Reconnaissance des acquis	24

FORMATION PROFESSIONNELLE – PROGRAMMES OFFERTS

Diplôme d'études professionnelles	Nombre d'élèves de moins de 20 ans	Nombre d'élèves de 20 ans et plus
Forage et dynamitage	12	30
Secrétariat	1	16
Comptabilité	1	21
Forage au diamant	2	12
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	3	9
Extraction de minerai	39	120
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	21	36
Conduite de machines en traitement du minerai	5	53
Électromécanique de système automatisé	4	8
Opération d'équipements de production	9	16
Assistance à la personne en établissement de santé	0	0
Mécanique d'engins de chantier	2	2
Plomberie et chauffage	5	8
Ore extraction	0	2
Diamond Drilling	2	5
Attestation d'études professionnelles		
Service à la clientèle	0	21
Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée	1	14
Attestation de spécialisation professionnelle		
Lancement d'entreprise	1	10

1.3.3. Les services complémentaires

AU SECTEUR DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Ces services, tels que prévus au Régime pédagogique, sont offerts au Centre de services scolaire de la Baie-James, dans tous les secteurs, pour tous les élèves, et portent sur :

- Le soutien;
- La vie scolaire;
- L'aide à l'élève;
- La promotion et la prévention.

Les services suivants sont offerts :

- Orthopédagogie;
- Psychoéducation;
- Psychologie;
- Orthophonie;
- Éducation spécialisée;
- Information et orientation scolaires et professionnelles;
- Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire;
- Animation à la vie étudiante et école en santé.

Une équipe de six (6) conseillers pédagogiques s'assure de répondre aux besoins de formation, d'accompagnement et de partage d'expertise auprès du personnel, et ce, sur l'ensemble du territoire.

EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Tels que prévus au Régime pédagogique, ces services ont pour objectifs :

- De permettre à l'adulte d'accroître son autonomie;
- De faciliter son insertion sociale et professionnelle;
- De favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail;
- De lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;
- De lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

Les services suivants sont offerts :

- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- Information et orientation scolaires et professionnelles;
- Éducation spécialisée;
- Orthopédagogie;
- Service social.

Une équipe de conseillers pédagogiques et d'agents de développement assure l'accompagnement et le partage d'expertise auprès du personnel, et ce, sur l'ensemble du territoire.

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Autant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes, des services de santé et des services sociaux sont offerts par le biais de notre entente MELS-MSSS signée depuis plusieurs années. Les écoles et les centres bénéficient ainsi de ressources, telles qu'infirmière scolaire, psychoéducatrice, psychologue, travailleur social, hygiéniste dentaire, nutritionniste et intervenant en dépendance, afin de répondre à des besoins spécifiques de la clientèle. De plus, ce protocole d'entente donne également accès à une offre de services en promotion et prévention.

1.3.4. Les activités culturelles

Les activités culturelles offertes aux élèves du Centre de services scolaire de la Baie-James, en 2019-2020, ont presque toutes été annulées en raison de la COVID-19. Elles n'ont pas permis de faire vivre autant de sorties culturelles et de recevoir des artistes et des écrivains comme à l'habitude, puisque notre programmation se déroulait à partir du retour de la relâche.

Dans le volet « **sorties culturelles** », les sommes octroyées ont permis :

- D'offrir deux (2) sorties culturelles seulement;
- De toucher autour de 125 élèves de trois (3) écoles.

Dans le volet « **artistes à l'école** », seule l'école Le Filon a pu profiter de la tournée organisée. Pour les autres écoles, l'artiste a dû malheureusement quitter, pour retourner dans sa région, en raison de la fermeture des écoles.

Le comité culturel a tenu une seule rencontre qui a été reportée à deux reprises pour toutes sortes de raisons, mais a reconduit son plan d'action qui priorisera les objectifs suivants :

- Sensibiliser la communauté éducative à l'importance de la culture;
- Intégrer la dimension culturelle dans la vie de tous les jours;
- Promouvoir la littérature jeunesse dans l'ensemble des établissements;
- Soutenir la dimension culturelle dans les établissements;
- Favoriser la collaboration avec les différents intervenants des milieux culturels locaux et régionaux.

PARTIE 2 - La gouvernance de notre Centre de services scolaire

2.1. Présentation et réalisation du conseil des commissaires

Rencontres tenues

Les rencontres régulières du conseil des commissaires ont eu lieu le dernier mardi des mois de septembre, octobre, novembre et janvier à 20 h. Les rencontres étaient tenues par visioconférence dans toutes les salles du territoire, dont celle de Chibougamau. Quatre (4) séances régulières ont été tenues en 2019-2020. Les procès-verbaux de ces rencontres sont disponibles sur le site Internet du Centre de services scolaire de la Baie-James à l'adresse suivante : www.csbj.qc.ca sous la rubrique *Commission scolaire - Conseil des commissaires – Ordre du jour et procès-verbaux*.

Faits saillants

Les principaux dossiers qui ont fait l'objet de décision de la part du conseil des commissaires, sont les suivants :

- Adoption de plusieurs politiques;
- Adoption du *Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion*;
- Efforts de recrutement;
- Acquisition d'équipements spécialisés en FP;
- Octroi de contrats pour les services professionnels (architecture et ingénierie) pour la construction d'une résidence étudiante à Chibougamau et l'ajout d'un gymnase à l'école Bon-Pasteur à Chibougamau.

2.2. Réalisations des autres comités de gouvernance

Comité exécutif

Le comité exécutif se réunit quatre (4) fois par année. Les rencontres sont brèves et peu de sujets sont couverts et traités par cette instance.

Comité consultatif aux EHDA

Sous la présidence de madame Jessica Goulet, le comité consultatif aux élèves HDAA n'a tenu qu'une rencontre en 2019-2020. La mise en place du comité a été plus difficile que les années précédentes. Deux rencontres ont dû être reportées, faute de quorum et une rencontre a été annulée en raison du contexte sanitaire que nous avons connu, avec la fermeture de nos établissements et le confinement.

Les documents suivants ont été déposés, afin que les membres puissent les consulter au besoin :

- Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers;
- Guide sur le parcours scolaire pour les parents d'un élève handicapé;
- Politique relative à l'organisation des services aux élèves HDAA;
- Politique relative à l'intervention dans les situations de conduites dangereuses.

Comité de parents

Sous la présidence de madame Émilie Guérin, le comité de parents a tenu sept (7) rencontres en 2019-2020. Les dossiers discutés ont été les suivants :

- Le Congrès de la FCPQ a été annulé cette année en raison de la pandémie de COVID-19;
- Participation aux formations Webinaires de la FCPQ;
- Participation au conseil des commissaires;
- Dossiers soumis à la consultation :
 - Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves;
 - Calendrier scolaire;
 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
 - Actes d'établissement des écoles et centres;
- Choix des districts pour le Centre de services scolaire;
- Désignation d'un membre parent sur le comité consultatif transitoire;
- Procédure de désignation des membres représentant les parents au conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Comité de gouvernance et d'éthique

Ce comité n'a pas siégé en 2019-2020.

Comité des ressources humaines, Comité de vérification

Ces comités n'ont pas siégé en 2019-2020.

Comité consultatif en transport scolaire

Ce comité a tenu deux (2) rencontres en 2019-2020. Aucun dossier n'a fait l'objet de décision particulière durant ces rencontres.

2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires

Adopté par règlement le 4 mars 2008, conformément aux dispositions des articles 175.1 et 175.4 de la Loi sur l'instruction publique, le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* du Centre de services scolaire de la Baie-James est accessible sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : www.csbj.qc.ca sous la rubrique *Commission scolaire - Conseil des commissaires - Mandat et responsabilités*.

Au cours de l'année 2019-2020, aucune plainte n'a été formulée à l'égard de l'éthique et de la déontologie des commissaires.

2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

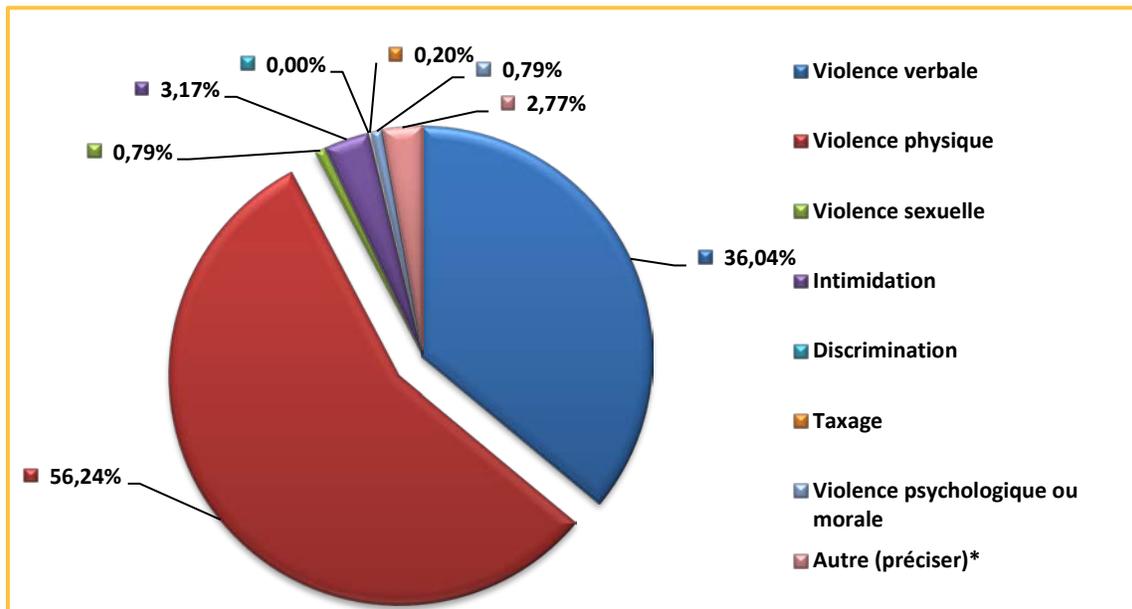
Reddition de comptes 2019-2020 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications
Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
Divulgations auxquelles il a été mis fin	Aucune
Divulgations fondées	Aucune
Divulgations réparties selon les catégories visées	Aucune
Communications de renseignements	Rédaction et diffusion d'une affiche d'informations sur la définition d'un acte répréhensible. Les coordonnées de la personne responsable du suivi de ce dossier et désignée par le conseil des commissaires se retrouvent également au bas de cette affiche.

**PARTIE 3 –
Nos résultats pour l'année 2019-2020**

3.1. Plan d'engagement vers la réussite

Pour les résultats et l'analyse, voir à la dernière section du document (page 23).

3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence



* lancer des roches, vandalisme, refus de collaborer, crise à gérer, écrire sur les meubles

Nombre et nature des plaintes portées à l'attention de la direction générale du Centre de services scolaire par la direction de l'école et interventions faites

Le graphique qui précède fait état de la nature des manifestations observées en matière de violence et d'intimidation dans les écoles. Il est souvent remarqué qu'après des interventions efficaces auprès des élèves par les intervenants de l'école et la direction, ces manifestations ponctuelles ne se reproduisent plus. La collaboration des parents est aussi sollicitée, dans certains cas, afin d'amener les élèves à bien comprendre l'impact de leurs actions sur leur environnement scolaire et social.

Par conséquent, aucune plainte n'a été soumise au responsable de l'examen des plaintes.

Suivis effectués par les directions d'école

En général, dans les écoles, lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est rapportée, la direction prend connaissance du signalement, évalue rapidement l'événement, rencontre la victime et lui offre le soutien et l'accompagnement nécessaire selon le contexte, rencontre les témoins et leur offre également le soutien et l'accompagnement selon la situation, intervient auprès de l'agresseur ou des agresseurs. De plus, la direction informe les parents de la situation et les implique dans la recherche de solutions. Si nécessaire, elle peut avoir recours aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté pour les élèves concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation. Finalement, la direction consigne l'acte d'intimidation et, lorsqu'il y a plainte, transmet le formulaire de plainte au responsable de l'examen des plaintes du Centre de services scolaire, dans le respect de la protection des renseignements personnels.

Plusieurs mesures ont été mises en place dans les écoles telles que :

- Mise en œuvre du soutien au comportement positif (SCP) dans toutes les écoles primaires;
- Activités sur le civisme à différents moments dans l'année selon les groupes d'âge;
- Plus grande responsabilisation des jeunes en les impliquant dans l'animation de la cour d'école et dans plusieurs comités de l'école;
- Campagne de sensibilisation pour lutter contre la violence et l'intimidation à l'école qui touche non seulement les élèves, mais également leurs parents et la communauté.

Proportion de plaintes ayant fait l'objet d'une démarche auprès du protecteur de l'élève

Aucune plainte en lien avec un acte d'intimidation ou de violence n'a été formulée au protecteur de l'élève.

PARTIE 4 – Utilisation des ressources

4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs, les principes et les critères utilisés au Centre de services scolaire de la Baie-James pour la répartition des ressources entre les établissements et pour la détermination des besoins du Centre de services sont les suivants :

4.1.1. Objectifs généraux

- Respecter le niveau de ressources dont dispose le Centre de services dans le contexte de l'équilibre budgétaire tout en étant équitable et transparent dans la répartition des ressources;
- Permettre aux différentes unités administratives d'assumer leur mandat et leurs responsabilités propres;
- Assurer annuellement la répartition des ressources humaines par les plans d'effectifs ou la structure administrative pour les différentes catégories de personnel;
- Favoriser l'allocation des ressources a priori;
- Favoriser une plus grande décentralisation budgétaire;
- Prendre en considération les besoins exprimés par les directions d'établissement ainsi que ceux exprimés par les différents comités prévus par la loi, dans le respect du niveau des ressources disponibles.

4.1.2. Principes généraux

- Le budget ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du ministre, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, des dépenses supérieures aux revenus du Centre de services;
- Le Centre de services tient compte de ses obligations, de son plan d'engagement vers la réussite et de ses priorités pour allouer ses ressources;
- La répartition des ressources s'effectue dans le respect des lois, des règlements, des conventions collectives et des règles de gestion s'appliquant au Centre de services et à ses établissements;

- Le Centre de services alloue des ressources prioritairement pour les activités reliées aux services éducatifs prévus dans la LIP, et ce, dans le respect des ressources disponibles;
- Le Centre de services assume la responsabilité financière de la masse salariale pour les ressources humaines allouées aux unités administratives;
- Le Centre de services assume la responsabilité de conserver son parc immobilier en bon état;
- Le Centre de services retient les montants reliés au fonctionnement du siège social, et ce, pour les dépenses du conseil des commissaires, des services corporatifs (direction générale, services éducatifs et services administratifs), du personnel de direction des établissements, du transport scolaire et du service de la dette. Elle retient également les montants pour les investissements, sauf ceux décentralisés aux établissements;
- Le Centre de services constitue des fonds pour certaines dépenses communes reliées au fonctionnement des écoles et des centres et dont la gestion financière n'est pas décentralisée. Ces allocations peuvent être distinctes pour les écoles et les centres;
- Les budgets dédiés aux investissements ne peuvent servir qu'à cette fin. Les budgets prévus pour les activités de fonctionnement ne peuvent pas être utilisés pour réaliser des dépenses d'investissement;
- Le service de la dette s'autofinance, à moins de dispositions contraires approuvées par le Centre de services;
- La répartition de certains types de revenus ou de ressources tient compte des inégalités sociales et économiques;
- L'offre de service pour la clientèle EHDAA repose sur une analyse des clientèles à risque telles que définies par le MEES et vise la prévention;
- Des principes spécifiques sont également inscrits au regard des éléments suivants :
 - Allocations du MEES;
 - Autofinancement;
 - Surveillance et transport du midi;
 - Réserve pour imprévus;
 - Transférabilité budgétaire;
- L'imputabilité et la reddition de comptes :
 - La direction d'une unité administrative est responsable des surplus ou déficits découlant de ses choix budgétaires.

4.1.3. Critères de répartition des ressources

Une série de critères sont retenus au regard des éléments suivants :

- Les sommes réservées au Centre de services;
- Les budgets des établissements;
- Le budget du Centre de formation professionnelle;
- Le budget du Centre en formation générale des adultes;
- Le perfectionnement du personnel;
- Le budget relatif aux EHDAA;
- Le budget du transport scolaire;
- Le service aux entreprises;
- Le budget des conseils d'établissement;
- Le budget d'investissement.

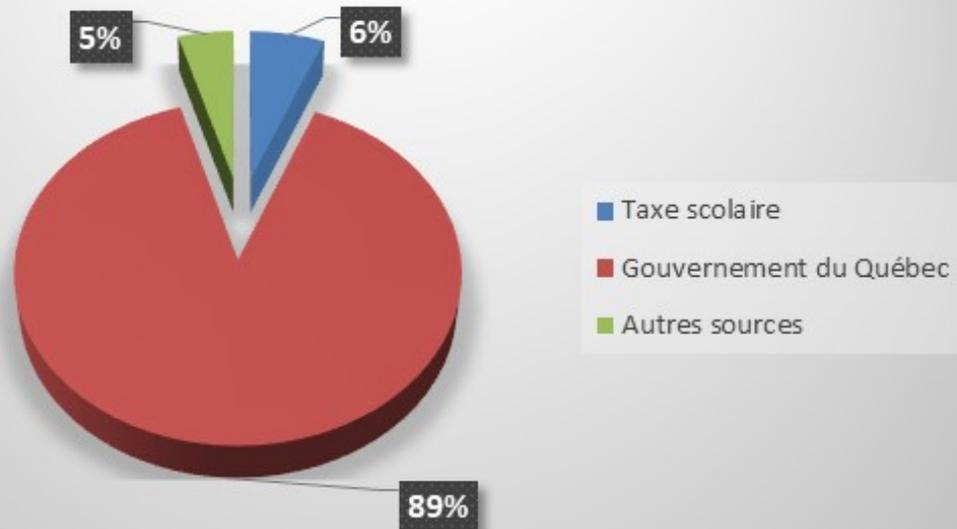
Le texte complet de cette politique est accessible sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : www.csbj.qc.ca sous la rubrique *Commission scolaire - Publications - Politiques*.

4.2. Ressources budgétaires et financières : États financiers 2019-2020

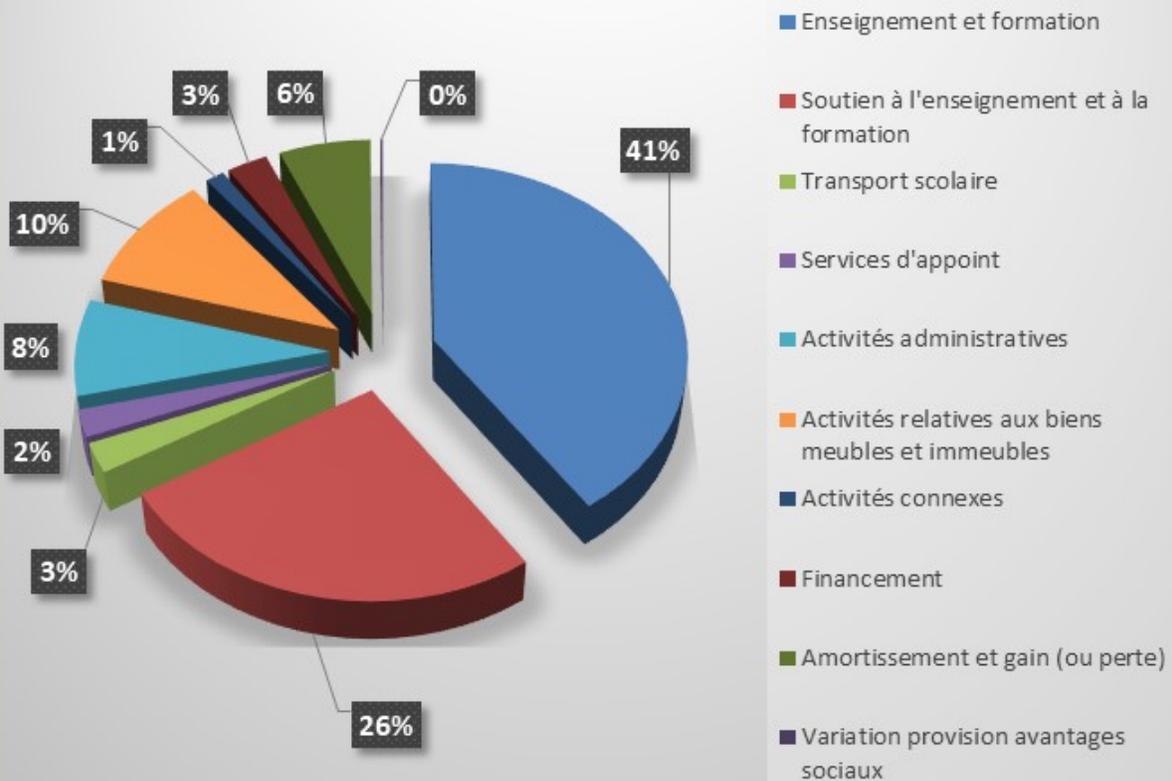
ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020	
REVENUS	
Fonctionnement	43 307 040 \$
REVENUS TOTAUX	43 307 040 \$
DÉPENSES	
Fonctionnement	42 700 879 \$
Amortissement et gain/perte sur disposition	2 884 343 \$
DÉPENSES TOTALES	45 585 222 \$
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(2 278 182 \$)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2020	
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse (découvert bancaire)	(1 103 690 \$)
Taxe scolaire à recevoir	82 254 \$
Subventions à recevoir :	
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	442 009 \$
Fonctionnement	5 318 041 \$
Financement	5 189 117 \$
Comptes débiteurs	649 385 \$
TOTAL	10 577 116 \$
PASSIFS	
Emprunt à court terme	13 281 650 \$
Comptes créditeurs	2 359 930 \$
Contributions reportées pour les immobilisations	5 838 162 \$
Revenus perçus d'avance	76 886 \$
Provisions pour avantages sociaux futurs	1 589 385 \$
Dette à long terme	34 573 003 \$
Autres passifs	446 915 \$
TOTAL	58 165 931 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(47 588 815 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	52 660 504 \$
Frais payés d'avance	74 159 \$
TOTAL	52 734 664 \$
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	5 145 849 \$

Revenus totaux : 43 307 040 \$



Dépenses totales : 45 585 222 \$



4.3. Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3 = 1 + 2)	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	37 007,60	0,00	37 007,60	21
Personnel professionnel	51 558,65	176,92	51 735,57	37
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	271 835,07	1 002,25	272 837,32	383
Personnel de bureau, technicien et assimilé	208 228,93	2 171,30	210 400,23	308
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17 816,35	137,13	17 953,48	29
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total des heures	586 446,60	3 487,60	589 934,20	778

Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Cible établie par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (A)	585 413,76
Total des heures rémunérées effectuées (B)	589 934,20
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu (C = B - A)	4 520,44
Respect du niveau de l'effectif et mesures de correction envisagées s'il y a lieu	La cible est non respectée

À la suite de l'état de nos effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, nous constatons que nous dépassons la cible fixée par le ministre de l'Éducation établit de 585 413,76 heures rémunérées, alors que nous atteignons, pour cette période, 589 934,20 heures rémunérées. L'ampleur du dépassement est alors de 4 520,44 heures.

Nous souhaitons donc faire état des causes amenant ce dépassement :

- Création de deux nouveaux postes de techniciens informatiques à temps plein (35 h / semaine), afin de soutenir l'enseignement à distance, les obligations gouvernementales sur la sécurité de l'information, les nouvelles obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics* et le déploiement du plan numérique amenant l'achat de nouveaux équipements informatiques et l'augmentation du parc informatique dans nos établissements d'enseignement;
- Création d'un poste de technicien en bâtiment à temps plein (35 h / semaine), financé par les enveloppes budgétaires du ministère de l'Éducation, pour les projets en immobilisations, qui prévoient une somme pour une ressource humaine dédiée à la supervision des projets d'immobilisations sélectionnés;
- Nouvelle mesure du MEQ pour le déploiement d'une offre variée d'activités parascolaires au secondaire, menant ainsi à l'embauche de techniciens en loisirs dans nos écoles secondaires;
- Afin de répondre aux besoins grandissants de notre clientèle HDAA dans nos établissements d'enseignement et favoriser la stabilité de notre personnel en soutien aux élèves dans nos écoles, ajout de dix (10) nouveaux postes temps plein (28 h / semaine), de techniciennes en éducation spécialisée au cours de l'année scolaire 2019-2020;
- Déploiement, par le MEQ, des maternelles 4 ans, accompagné de mesures budgétaires additionnelles pour l'embauche de ressources techniques de soutien (TES ou PEH) en accompagnement de l'enseignant;

- En raison du développement et du déploiement d'une offre de formations variées au Centre de formation professionnelle de la Baie-James, ouverture d'un poste d'acheteur à temps plein (35 h / semaine), afin de répondre aux besoins du milieu.

Nous croyons que ces investissements en ressources humaines étaient nécessaires, dans un contexte budgétaire favorable. L'ajout de ces ressources humaines répond aux besoins des milieux et de notre organisation, dans les objectifs que nous nous sommes fixés, afin de favoriser la réussite de nos élèves. Les consultations sur les plans d'effectifs ont été faites auprès des instances appropriées.

La nouvelle gouvernance, mise en place dans notre Centre de services scolaire, veillera assurément à une saine gestion des fonds publics dans les choix aux plans d'effectifs de notre organisation.

4.4. Contrats de services

Contrats de services comportant une dépense de 10 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	Nombre de contrats	Montants totaux des contrats (avant taxes)
Contrats de services avec une personne physique (> 10 000 \$)	8	238 200,00 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique (> 25 000 \$)	17	1 728 527,94 \$
Total	25	1 966 727,94 \$

Nos coordonnées

Centre de services scolaire de la Baie-James
 596, 4^e Rue
 Chibougamau (Québec) G8P 1S3
 Téléphone : 418 748-7621
 Télécopieur : 418 748-7581

Michel Laplace, directeur général
 dgbaiejames@csbaiejames.qc.ca

Ce rapport annuel est une publication de la direction générale et se retrouve sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : www.csbj.qc.ca

ANNEXE – Reddition de comptes du Protecteur de l’élève 2019-2020

Points explicatifs du rôle du Protecteur de l’élève	<p>Relevant directement des conseils d’administration, le Protecteur de l’élève doit demeurer en tout temps impartial et indépendant. Toute personne recevant des services d’un centre de services scolaire, parent ou élève, peut avoir recours au Protecteur de l’élève après avoir franchi toutes les étapes prévues dans le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes. Le Protecteur de l’élève pose un regard neuf et totalement objectif sur une situation problématique et voit à garantir l’intégrité du processus de plainte. Son premier rôle est de s’assurer du respect du processus de plainte par tous les intervenants du centre de services scolaire.</p> <p>Le Protecteur de l’élève n’est donc pas un commissaire aux plaintes. Et, dans ce sens, il y a encore énormément de sensibilisation à faire auprès des parents, des élèves et des différents intervenants, car trop souvent encore, le Protecteur de l’élève sert de porte d’entrée pour déposer une plainte, alors qu’il ne devrait intervenir qu’à la toute fin du processus de plainte. Sur le territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James c’est environ vingt-cinq (25) appels de parents qui ont été reçus au cours du dernier exercice, tous désirant porter plainte à la suite d’un événement survenu soit dans la classe, à la cafétéria, dans la cour de récréation ou encore au service de garde. Ces parents ont été réorientés vers les personnes appropriées, puisqu’il était évidemment prématuré que le Protecteur de l’élève intervienne dans ces dossiers, après bien sûr que le processus de plainte leur ait été bien expliqué. Fait particulier en cette année 2019-2020, plusieurs appels étaient reliés à des questionnements ou des insatisfactions en lien avec la gestion de la pandémie de COVID-19.</p>
--	--

Bilan	Nombre total
Appels reçus en 2019-2020 pour le Centre de services scolaire de la Baie-James	25
Courriels reçus en 2019-2020 pour le Centre de services scolaire de la Baie-James	2
Plaintes officielles traitées par le protecteur de l’élève pour le Centre de services scolaire de la Baie-James	0

Nature des appels et des courriels reçus (Loi sur l’instruction publique, article 220.2)

Nature des plaintes et des interventions <i>(Il est important de distinguer les plaintes concernant des actes d’intimidation ou de violence, des autres plaintes)</i>	Nature des correctifs recommandés par le protecteur de l’élève	Suites données par le protecteur de l’élève, le cas échéant
Gestion de classe, disponibilité des services, plans d’intervention, conflits (18 appels et 2 courriels)	Recours prématuré au Protecteur de l’élève	Explication du processus de plainte et transfert du dossier au département concerné
Gestion de la crise sanitaire (7 appels)	Recours inapproprié	Explications et renvoi aux ressources officielles gouvernementales

**Centre
de services scolaire
de la Baie-James**

Québec 

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Résultats et analyse

Année scolaire 2019-2020

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2019-2020
ORIENTATION 1 : AUGMENTER LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS				
Objectif 1 <i>D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES-DEP)</i>	Objectif 1 <i>D'ici 2022, maintenir à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un 1^{er} diplôme ou une 1^{re} qualification en mettant à contribution la FGJ, la FGA et la FP</i>	<i>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans – l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans (MEES)</i>	Cohorte de 2008 : 71,4 % Cohorte de 2009 : 84,7 % Cohorte de 2010 : 80,3 % Cohorte de 2011 : 77,9 %	Note : <i>Légende des couleurs relatives à l'atteinte des cibles visées :</i> Vert – cible atteinte Jaune – cible en voie d'être atteinte Rouge – cible non atteinte Cohorte de 2012 : 72 %
	<u>Sous-objectif 1.1</u> <i>D'ici 2022, augmenter à 80 % la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme (DES et DEP)</i>	<i>Taux de diplomation après 7 ans – obtention d'un premier diplôme (DES et DEP) avant l'âge de 20 ans (MEES)</i>	Cohorte de 2008 : 66,9 %	Cohorte de 2009 : 83,4 % Contribution de la FGA au taux global de diplomation : 5,1 % (donnée de 2014-2015) Contribution de la FP au taux global de diplomation : 5,7 % (donnée de 2014-2015)
	<u>Sous-objectif 1.2</u> Maintenir un taux supérieur à 30 % d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle afin de favoriser une transition harmonieuse de la FGJ et la FGA vers la FP	<i>Taux des élèves de moins de 20 ans inscrits en FP (CS et MEES)</i>	34 % (2016-2017 donnée CS)	<u>Taux d'inscription des élèves de moins de 20 ans en 2020</u> : 22 %
	<u>Sous-objectif 1.3</u> <i>D'ici 2022, revenir à un taux inférieur à 10 % des élèves sortants sans diplôme ni qualification</i>	<i>Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves sortant, inscrits en FGJ (MEES)</i>	7,1 % en 2013-2014 12,5 % en 2014-2015 5,3 % en 2015-2016	2016-2017 : 14,4 %
	<u>Sous-objectif 1.4</u> <i>D'ici 2022, maintenir des taux de réussite comparables ou supérieurs à</i>	<i>Taux de réussite aux épreuves uniques pour chacune des matières à sanction (MEES)</i>	Juin 2018 Taux CS (Secteur public)	Juin 2019 Taux CS (Secteur public)

	ceux du secteur public aux épreuves uniques de sanction		Français écriture : 80,6 % (74,7 %)	Français écriture : 81,6 % (75,8 %)	
	<u>Sous-objectif 1.5</u> D'ici 2022, atteindre 75 % de réussite en mathématique à la fin de la 2 ^e secondaire	<i>Taux de réussite en mathématique à la fin de la 2^e secondaire (CS)</i> <i>Taux de réussite aux épreuves standardisées à la fin du 1^{er} et du 2^e cycle du primaire pour chaque compétence (CS)</i>	67 % en 2016-2017 1 ^{er} cycle : Résoudre : 83,57 % Raisonner : 82,86 % 2 ^e cycle : Résoudre : 83,92 % Raisonner : 80,42 %		Aucune nouvelle donnée n'est disponible pour juin 2020 Aucune épreuve standardisée n'a été administrée en juin 2020

Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de fin du 3^e cycle du primaire en mathématique pour chaque compétence (CS)

3^e cycle :
Résoudre : 77,61 %
Raisonner : 78,36 %

Aucune épreuve obligatoire du Ministère n'a été administrée en juin 2020

Orientation 1 : une appréciation des résultats obtenus

Sous-objectif 1.1 : Taux de diplomation / Sous-objectif 1.2 : Taux d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION

Les dernières données relatives au taux de diplomation concernent la cohorte de 2012, terminant en 2019, après 7 ans. On remarque une fluctuation du taux de diplomation et de qualification dans les dernières années, passant de 71,4 % pour la cohorte de 2008 à 84,7 % pour la cohorte de 2009 et chutant à 72 % pour la cohorte de 2012. Ainsi, le taux moyen des cinq dernières années se situe à 77,26 %. Cette fluctuation à travers les années nous porte à croire qu'il faut redoubler d'efforts pour unifier les stratégies et les pratiques pédagogiques. De plus, nous constatons que nous nous éloignons de la cible fixée à 84 %, nous permettant de confirmer que la cible n'est pas atteinte.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Malgré une légère baisse de 2 points de pourcentage quant au taux annuel de diplomation des élèves en FP par rapport à l'an dernier, il se maintient tout de même au-dessus de 81 % depuis les sept dernières années. La cible est de 85 %, et, en 2019-2020, le taux se situe à 82 %. L'écart entre la réussite des femmes face à celle des hommes diminue, pour atteindre 3 %. Toutefois, les hommes ont un taux de réussite plus élevé à 83 % comparativement à 79 % pour notre clientèle féminine. Il importe également de souligner que nous sommes très satisfaits de la contribution de la FP au taux global de diplomation du CSSBJ avec 5,7 % comparativement à 2,4 % pour l'ensemble du secteur public. Les efforts déployés dans la *Politique de valorisation de la formation professionnelle* doivent être maintenus et accentués, afin d'atteindre la cible de 10 % des élèves sortant sans diplôme ni qualification (actuellement à 14,4 %) et d'augmenter la clientèle de moins de 20 ans. En ce qui a trait au taux des élèves de moins de 20 ans inscrits en FP, plusieurs actions sont mises en œuvre dans le cadre du *Plan d'accès à la FP*. L'équipe poursuit notamment le positionnement de la FP comme une voie régulière de formation, en augmentant la fluidité des parcours de formation et la concertation entre les divers ordres d'enseignement, en faisant connaître encore davantage les formations menant à des métiers méconnus ou à des métiers où les besoins de main-d'œuvre sont grands et en poursuivant le développement de nouveaux modèles de formation en alternance travail-études, tel le système DUAL. Toutefois, plusieurs actions prévues au plan d'accès ont dû être reportées ou complètement annulées en raison de la pandémie.

Nous connaissons d'ailleurs une hausse de l'âge moyen des élèves cette année le portant ainsi à 29 ans (âge moyen le plus élevé depuis 5 ans). De plus, le cheminement scolaire antérieur des élèves inscrits en FP influence manifestement leur capacité à répondre aux exigences de sanction. À cet égard, nous remarquons, cette année, une hausse du nombre d'élèves détenant les conditions d'admissibilité requises ou supérieures à celles exigées du programme dans lequel ils sont inscrits. Plus de 60 % de notre clientèle possède déjà un DEP ou un DES, ce qui nous pousse à croire que notre plan publicitaire national permet l'attraction d'une nouvelle clientèle en réorientation de carrière. La réussite des élèves, notamment admis sur la base d'un TDG (16 % cette année), est particulièrement fragilisée lors des exercices et des évaluations qui accompagnent la théorie. La mise en œuvre de services complémentaires et de services en conseil pédagogique en formation professionnelle permet, à cet égard, de déployer des mesures d'aide auprès des élèves plus vulnérables et d'offrir un soutien au personnel enseignant au regard des meilleures pratiques andragogiques. À cet égard, 2,1 % des élèves bénéficient d'un plan d'aide à l'apprentissage.

Comme la majorité des programmes correspondent à des métiers traditionnellement masculins, la clientèle féminine ne constitue malheureusement que 18,5 % des inscriptions annuelles du centre. Des efforts sont accentués pour assurer la promotion de ces métiers auprès des femmes, en sus des actions déjà prévues pour actualiser le plan de promotion du Centre. Nous devrions être en mesure d'augmenter la proportion de la clientèle féminine dans les prochaines années avec les travaux menés pour le développement du programme d'assistance à la personne en établissement et à domicile.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Depuis quelques années en FGA, nous constatons une diminution significative de la clientèle et ce fut également le cas en 2019-2020, ce qui explique le niveau plus bas de contribution de la FGA au taux global de diplomation au CSSBJ. Nonobstant cette situation, le secteur de la FGA met de l'avant plusieurs actions pour réaliser sa mission, que ce

soit auprès de la clientèle qui arrive directement du secteur jeune, de celle qui fréquente le CFPBJ, de la clientèle plus éloignée et des élèves autochtones. De plus, l'intégration de la formation générale aux adultes dans les mêmes installations que la formation professionnelle permet une optimisation des services et le développement de nouveaux projets de formation en ligne afin de rehausser les compétences de base des élèves et des travailleurs (numératie, littératie, francisation, compétences numériques, communication, résolution de problèmes, etc.).

La mise en place de services complémentaires en FGA assure l'élaboration des plans d'aide à l'apprentissage pour soutenir la réussite des adultes ayant des besoins particuliers. De plus, le modèle d'organisation au Centre permet l'actualisation de services individualisés d'enseignement caractérisés par des entrées périodiques et des sorties variables. Le Centre permet également la fréquentation à temps partiel ou à temps plein, de jour comme de soir. Le développement de l'offre de formation en ligne visera à permettre une plus grande flexibilité et un plus grand accès à la formation.

Les actions mises en œuvre présentement en FGA ciblent entre autres les zones de vulnérabilité qui minent la motivation et fragilisent la réussite des élèves. À cet égard, le secteur de la FGA peut compter sur une équipe faisant preuve de beaucoup d'adaptation et d'innovation, soucieuse de déployer des stratégies d'enseignement efficaces et des pratiques éducatives diversifiées, afin de permettre à chaque adulte d'accéder à un projet d'études ou au marché du travail et de contribuer activement au développement de sa communauté. Considérant la clientèle inscrite au CFGA, les élèves peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé et soutenu face à leur projet de formation.

Sous-objectif 1.3 : Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification

Les dernières données relatives au taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification concernent l'année 2016-2017. On remarque une hausse considérable du taux, passant de 5,3 % à 14,4 %, soit une augmentation de 9,1 points de pourcentage. Nous constatons que les données des dernières années fluctuent d'une année à l'autre. Toutefois, le Centre de services scolaire de la Baie-James maintient un taux de sortie sans diplôme ni qualification légèrement inférieur à celui du secteur public qui se situe à 15.1 %.

Sous-objectif 1.4 : Les résultats aux épreuves ministérielles

Parallèlement à la mise en œuvre du PEVR, les écoles ont revu leur projet éducatif en ayant une préoccupation importante pour la réussite de tous leurs élèves. Par conséquent, des indicateurs ont été ciblés pour assurer un suivi de la réussite des élèves tout au long de leur parcours scolaire. À cet égard, l'un des objectifs des écoles secondaires est l'obtention de taux de réussite aux épreuves uniques du ministère comparables à ceux du secteur public. Pour l'année scolaire 2019-2020, les épreuves uniques ont été annulées par le Ministère étant donné le contexte sanitaire lié à la pandémie. Les élèves n'ont donc pas été soumis aux épreuves en juin et nous n'avons aucune donnée pour cet indicateur.

Sous-objectif 1.5 : Taux de réussite en mathématique au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire

Aucune statistique n'est disponible en juin 2020 pour ce sous-objectif et les indicateurs qui y sont liés, étant donné le contexte sanitaire exigée pour contrer la pandémie. En effet, les élèves ont vécu un hiver et un printemps fort différent au niveau des services éducatifs qu'ils ont reçus, passant d'une fermeture complète des établissements à un retour en mai pour les élèves du primaire et des cours à distance pour les élèves du secondaire. Il n'est donc pas possible dans ce contexte d'avoir des données fiables et comparables aux dernières années. De plus, la modification au régime pédagogique pour le bulletin de fin d'année faisant mention des cotes *Réussite* ou *Non Réussite* pour chacune des matières rend impossible l'analyse de statistiques. Finalement, le Centre de services scolaire a pris la décision de ne pas administrer d'épreuves standardisées aux élèves en juin 2020.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2019-2020, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- **Soutien et accompagnement des écoles pour la mise en œuvre des contenus en orientation scolaire et professionnelle au primaire et au secondaire;**
- **Favoriser la mise en place de projets particuliers pour les élèves;**
- **Mise en place de communautés de pratiques afin d'amener les enseignants à partager leur expertise et développer des stratégies communes;**
- **Soutien et accompagnement des enseignants à la création de matériel pédagogique en lien avec le programme de formation et la progression des apprentissages;**
- **Accompagnement des nouveaux enseignants par le biais du programme d'insertion professionnelle;**

- Accompagnement selon les besoins identifiés pour la mise en place des stratégies efficaces d'enseignement;
- Accompagnement soutenu en mathématique tant au primaire qu'au secondaire selon les besoins identifiés dans les milieux;
- Déploiement d'une trousse de probabilité à chaque niveau du primaire afin de permettre aux enseignants de planifier des activités de manipulation en mathématiques.

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2019-2020
ORIENTATION 2 : FAVORISER L'ÉQUITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÉLÈVES				
Objectif 2 <i>D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves</i>	Objectif 2 D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves			
	<u>Sous-objectif 2.1</u> D'ici 2022, réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les garçons et les filles	<i>Taux de diplomation et de qualification par sexe après 7 ans – Écarts entre les garçons et les filles (MEES)</i>	Cohorte de 2009 : Écart de 14,7 points de pourcentage favorable aux filles	Cohorte de 2012 : 14,3 % favorable aux filles Filles : 78,5 % / Garçons : 64,2 %
	<u>Sous-objectif 2.2</u> D'ici 2022, réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers	<i>Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA et des élèves ordinaires – Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention (PI) actif à leur entrée au secondaire (MEES)</i> <i>Taux de réussite des élèves bénéficiant d'un PI dans chacune des 3 matières de base à la fin de chaque cycle du primaire et du secondaire (CS)</i>	Cohorte de 2009 : Écart de 12,6 points de pourcentage Cible : 80 % pour les 3 disciplines, autant au primaire qu'au secondaire Français (2019) Primaire, 1 ^{er} cycle : 71,43 % Primaire, 2 ^e cycle : 96 % Primaire, 3 ^e cycle : 80,65 % Secondaire, 1 ^{er} cycle : 66,67 % Secondaire, 3 ^e année : 64,71 % Secondaire, 4 ^e année : 80,24 % Secondaire, 5 ^e année : 84,62 % Mathématique (2019) Primaire, 1 ^{er} cycle : 78,57 % Primaire, 2 ^e cycle : 96 % Primaire, 3 ^e cycle : 72,73 %	Cohorte de 2012 : Écart de 52,1 % Considérant la situation sanitaire, aucune donnée n'est disponible pour juin 2020

			Secondaire, 1^{er} cycle : 63,79 % Secondaire, 3^e année : 44,26 % Secondaire, 4^e année : CST : 50 % Secondaire, 5^e année : CST : 81,82 % Anglais (2019) Primaire, 1^{er} cycle : 80 % Primaire, 2^e cycle : 89,66 % Primaire, 3^e cycle : 87,18 % Secondaire, 1^{er} cycle : 83,33 % Secondaire, 3^e année : 80,39 % Secondaire, 4^e année : 86,05 % Secondaire, 5^e année : 96,15 %	
	<u>Sous-objectif 2.3</u> D'ici 2022, réduire à 6 points de pourcentage l'écart de réussite entre les élèves provenant des milieux défavorisés et ceux des milieux intermédiaires	<i>Taux de diplomation et de qualification – Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée</i>	Cohorte de 2009 : Écart de 11,6 points de pourcentage favorable aux élèves des milieux intermédiaires comparativement à ceux des milieux défavorisés	Cohorte de 2012 : Écart de 10,7 points de pourcentage favorable aux élèves des autres milieux comparativement à ceux des milieux défavorisés

Orientation 2 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 2 / Sous-objectifs 2.1, 2.2 et 2.3

En ce qui a trait à l'écart entre le taux de diplomation des filles et des garçons, nous remarquons que celui de la cohorte de 2012 est quasi identique à celui de notre année de référence. Toutefois, nous constatons une diminution significative de cet écart ces 3 dernières années, passant de 14,7 points de pourcentage pour la cohorte de 2009, à 4,1 points de pourcentage, toujours favorable aux filles, pour la cohorte de 2010 et à 0,6 points de pourcentage pour la cohorte de 2011, mais cette fois-ci favorable aux garçons. Au regard de ces données, nous constatons que cette cible est en voie d'être atteinte.

Par ailleurs, malgré tous les efforts consentis à la mise en place des services aux élèves HDAA, l'écart de réussite entre ces derniers et les élèves ordinaire a augmenté considérablement. En effet, nous constatons un écart de 52.1 % pour la cohorte de 2012 comparativement à 12,6 % pour la cohorte de référence en 2009. Nous sommes donc très loin de la cible fixée dans notre PEVR.

Finalement, l'écart de réussite entre les élèves provenant des milieux intermédiaires comparativement à ceux des milieux défavorisés a quelque peu diminué, passant de 11,6 points de pourcentage pour la cohorte de 2009 à 10,7 points de pourcentage pour la cohorte de 2012. Ceci nous laisse envisager que nous ne sommes pas sur la bonne voie pour atteindre la cible fixée.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2019-2020, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Organisation des services aux EHDAAs répondant aux besoins des différentes clientèles : classe-ressource, programme CAPS, classe d'adaptation scolaire, local TEACH;
- Collaboration des professionnels en service à l'élève pour effectuer un dépistage chez nos élèves de maternelle afin de mettre en place les services requis rapidement et, ainsi, diminuer les écarts de réussite pour les élèves plus à risque;
- Intervention précoce en orthophonie;
- Groupe de soutien et accompagnement mis en place pour les élèves anxieux;
- Information, formation, accompagnement et soutien pour la mise en place des plans d'intervention et l'application des mesures adaptatives;
- Accompagnement des écoles en milieu défavorisé selon les besoins du milieu.

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2019-2020
ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LA MAÎTRISE DE LA LANGUE				
Objectif 4 <i>D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement de la 4^e année du primaire dans le réseau public</i>	Objectif 3 <i>D'ici 2022, porter à 88 % le taux de réussite des élèves de la 4^e année du primaire à l'épreuve obligatoire d'écriture, langue d'enseignement</i>	<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 4^e année du primaire</i>	84,62 % (2017)	Aucune donnée pour juin 2020, car il n'y a pas eu d'épreuves obligatoires
	<u>Sous-objectif 3.1</u> <i>D'ici 2022, porter à 83 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve standardisée d'écriture à la fin du 1^{er} cycle</i>	<i>Taux de réussite à l'épreuve standardisée d'écriture de 2^e année du primaire (CS)</i>	78,57 % (2017)	Aucune donnée pour juin 2020, car il n'y a pas eu d'épreuves standardisées
	Objectif 4 <i>D'ici 2022, porter à 75 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2^e secondaire</i>	<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 6^e année du primaire</i>	80,3% (2017)	Aucune donnée pour juin 2020, car il n'y a pas eu d'épreuves obligatoires
		<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire ministérielle d'écriture de 2^e secondaire</i>	68 %	Aucune donnée pour juin 2020, car il n'y a pas eu d'épreuves obligatoires
Objectif 5 <i>Augmenter de 5 points de pourcentage la part</i>	Objectif 5 <i>Rehausser ou améliorer la collaboration avec les organismes</i>	<i>Le nombre de partenariats entre le centre et les organismes communautaires en alphabétisation</i>	N/D	6

<i>de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du PEICA de 2022</i>	communautaires qui offrent des services en alphabétisation	<i>Résultats du PEICA de 2022</i>	N/D	N/D
--	---	-----------------------------------	-----	-----

Orientation 3 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 3 / Sous-objectif 3.1 : Taux de réussite en écriture en 4^e année du primaire (épreuve obligatoire) et en 2^e année du primaire (épreuve standardisée)

Pour l'année scolaire 2019-2020, les épreuves obligatoires ont été annulées par le Ministère étant donné le contexte sanitaire lié à la pandémie. Les élèves n'ont donc pas été soumis aux épreuves en juin et nous n'avons aucune donnée pour cet indicateur. Les épreuves standardisées ont également été annulées par le Centre de services scolaire.

Objectif 4 : Taux de réussite en écriture de 2^e secondaire (épreuve obligatoire)

Pour l'année scolaire 2019-2020, les épreuves obligatoires ont été annulées par le Ministère étant donné le contexte sanitaire lié à la pandémie. Les élèves n'ont donc pas été soumis aux épreuves en juin et nous n'avons aucune donnée pour cet indicateur.

Objectif 5 : Services en alphabétisation

Le CFGA vise constamment à élargir ses services et à démocratiser l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire dans chacune des communautés, et ce, en dépit du nombre d'élèves inscrits. C'est pourquoi les partenariats avec les différents organismes communautaires permettent d'élargir nos services à la population. Le nombre de partenariats en cours entre la formation générale des adultes du CSSBJ et les organismes communautaires en alphabétisation en 2019 et 2020 demeure stable et correspond à ce qui est ciblé dans le cadre de notre PEVR (6 partenariats). Les diverses ententes établies à cet égard et la mise en place d'un service de francisation dans le cadre d'un mandat qui nous est confié par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion permettent de déployer un niveau de service fort appréciable auprès d'une clientèle diversifiée dans les différents secteurs de notre grande région, et de répondre ainsi aux besoins identifiés en cette matière. De plus, l'arrivée importante de nouveaux travailleurs philippins permet maintenant la formation de groupe en francisation.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2019-2020, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Soutien aux enseignants dans la mise en œuvre des ateliers d'écriture en classe, particulièrement au niveau des mini-leçons d'enseignement explicite;
- Soutien à la mise en place de stratégies de lecture communes dans les écoles;
- Accompagnement des enseignants à l'utilisation de la littérature jeunesse en classe.

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2019-2020
ORIENTATION 4 : ASSURER UN CHEMINEMENT SCOLAIRE RÉPONDANT AUX BESOINS DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES				
Objectif 6 <i>D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public</i>	Objectif 6 Maintenir en deçà de 10 % la proportion d'élèves entrant en retard au secondaire	<i>Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (MEES)</i>	8,1 % (2016-2017)	11,5 % (2018-2019)
	Objectif 7 Atténuer l'écart de réussite des élèves en français et en mathématique lors de leur passage au secondaire	<i>Proportion des élèves qui obtiennent entre 60 et 69 % à la fin du 3^e cycle en français</i>	20,74 % (2018-2019)	Aucune donnée pour juin 2020
		<i>Proportion des élèves qui obtiennent entre 60 et 69 % à la fin du 3^e cycle en mathématique</i>	22,63 % (2018-2019)	Aucune donnée pour juin 2020
	Sous-objectif 7.1 D'ici 2022, réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en français des élèves quittant la 6 ^e année vers la 1 ^{re} secondaire	<i>Taux de réussite en français de 6^e année comparativement au taux de réussite en français de 1^{re} secondaire pour la même cohorte d'élèves (CS)</i>	Écart de 12 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2016	Aucune donnée pour juin 2020
	Sous-objectif 7.2 D'ici 2022, réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en mathématique	<i>Taux de réussite en mathématique de 6^e année comparativement au taux de réussite en mathématique de 1^{re} secondaire pour la même cohorte d'élèves</i>	Écart de 13 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2016	Aucune donnée pour juin 2020

Orientation 4 : Une appréciation des résultats obtenus

Objectif 6 : Proportion d'élèves entrant en retard au secondaire

Nous constatons une légère augmentation de la proportion d'élèves entrant en retard au secondaire, passant de 8,1 % en 2016-2017, à 9,1 % en 2017-2018 pour atteindre 11,5 % en 2018-2019, dépassant ainsi la cible visée de 10 %. Nous pouvons tout de même constater que la cible est en voie d'être atteinte.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2019-2020, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Suivi de proximité avec la clientèle à risque de décrochage afin de s'assurer de les maintenir dans un parcours scolaire répondant à leurs besoins;
- Poursuite des travaux d'arrimage primaire / secondaire en mathématique, regroupant les enseignants du 3^e cycle du primaire et de la 1^{re} secondaire, par secteur.

Objectifs nationaux du MEES pour 2030	Objectifs et cibles CSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2019-2020
ORIENTATION 5 : S'ASSURER QUE LES ÉLÈVES ÉVOLUENT DANS UN MILIEU DE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE				
<p>Objectif 7</p> <p><i>D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant</i></p>	<p>Objectif 8</p> <p>D'ici 2022, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant, bon ou très bon</p>	<p><i>Indice de vétusté physique des bâtiments</i></p>	<p>93 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant, bon ou très bon</p>	<p>93 % sont dans un état satisfaisant, bon ou très bon.</p> <p>L'école Jacques-Rousseau de Radisson nécessite des interventions plus importantes pour ramener le bâtiment dans un état satisfaisant</p>
	<p>Objectif 9</p> <p>Faire bouger les élèves au primaire 60 minutes par jour</p>	<p><i>Nombre d'écoles qui bénéficient de la mesure « On bouge au cube » (CS)</i></p>	<p>2 écoles primaires sur 8 (25 %) bénéficient de la mesure « On bouge au cube » et mettent en place les 60 minutes d'activités physiques par jour</p>	<p>5 écoles primaires bénéficient de la mesure « On bouge au cube »</p> <p><i>(la cible est tributaire des mesures financières octroyées au CSSBJ dans le cadre des règles budgétaires ministérielles)</i></p>
	<p>Sous-objectif 9.1</p> <p>D'ici 2022, augmenter le temps quotidien où chaque élève est actif physiquement au primaire</p>			

Orientation 5 : Une appréciation des résultats obtenus

Objectif 8 : État du parc immobilier

L'état du parc immobilier du CSSBJ présentait un niveau assez élevé de satisfaction lors de la rédaction de notre PEVR. Les budgets additionnels octroyés par le MEQ nous ont permis de réaliser plusieurs travaux qui nous rapprochent de la cible souhaitée au PEVR.

Nous sommes en discussion avec le MEQ pour trouver une solution à long terme dans le dossier de l'école Jacques-Rousseau.

Objectif 9 : Faire bouger les élèves du primaire

Reconnaissant l'importance de l'activité physique chez les jeunes, le CSSBJ s'assure de déployer et de mettre en œuvre dans les écoles primaires de son territoire la mesure « On bouge au cube » en fonction des mesures financières qui lui sont octroyées, à cet égard, par le MEQ. Il va de soi que l'objectif sera complètement réalisé lorsque l'ensemble des écoles primaires de le CSSBJ auront eu l'opportunité de mettre en place la mesure ciblée ici.